

Calendrier

Jeudi 13 et vendredi 14 janvier 2022
INTERVENTIONS dans les écoles

Jusqu'au vendredi 28 janvier 2022, à 12 h
DÉPÔT des candidatures en Mairie

Du lundi 31 janvier au jeudi 10 février 2022 à minuit
CAMPAGNE OFFICIELLE

Vendredi 11 février 2022
ELECTIONS dans les écoles élémentaires,
proclamation des résultats à 18 h, en salle Claude Erignac

Samedi 19 février 2022
MATINÉE CITOYENNE à l'ESCAL

Samedi 05 mars 2022
Installation du CME



Le Conseil Municipal des Enfants

Viens donner vie à tes projets
et exprimer tes envies en t'engageant



CM1, CM2, venez tous voter le
vendredi 11 février 2022,
dans vos écoles



Participation à la Vie Citoyenne



Ateliers numériques



Soirée Halloween



Dépôt de gerbe lors de la cérémonie du 11 novembre



Elaboration de projets



Journée de l'environnement



Le mot du Maire

Parce que chaque enfant de Marguerittes doit pouvoir être pleinement citoyen, participer à la vie locale et aux décisions qui comptent pour notre avenir, je remercie toutes celles et tous ceux qui seront candidat.e.s et voteront pour le Conseil Municipal des Enfants. Votre attachement à notre belle ville nous donne confiance pour demain.




Rémi NICOLAS
Maire de Marguerittes

CANDIDAT

Tu seras le représentant des enfants de Marguerittes auprès de toutes les structures associatives et des élus locaux, comme Monsieur le Maire. Il te faudra participer à une réunion de commission, un fois par mois, afin de mettre en place un projet collectif.

Pour cela, il te faut :

- Constituer une liste de trois membres d'enfants de CM1 des écoles de Marguerittes ;
- Retirer un dossier de candidature ;
- Faire signer une autorisation par tes parents ;
- Déposer ta liste de candidats, votre programme et votre affiche de campagne avant le vendredi 28 janvier à 12 h en Mairie.

ELECTEUR

Tu pourras choisir, par le biais du vote, tes représentants qui défendront tes idées et tes projets.

Pour être électeur, il te faut :

- Être en classe de CM1 et CM2 à Marguerittes ;
- Sélectionner la liste dont le programme t'intéresse ;
- Voter dans ton école le vendredi 11 février muni de ta carte d'électeur (distribuée le jour même).